

CHAMPIONNATS GENEVOIS 2010

Règlement

1. GENERALITES

a. Organisation

Les championnats genevois (CG) sont organisés par la Section Genevoise de Bowling (SGB).

b. Dates et horaires des jeux

Les dates des CG sont fixées par Swiss Bowling (SB) et les horaires sont établis par la SGB.

Les horaires des jeux sont communiqués 6 semaines avant le début des CG afin de permettre aux clubs de préparer leurs inscriptions.

Les inscriptions sont ouvertes un mois avant les CG et se font au moyen de bulletins.

c. Conditions de participation

Pour participer aux CG, le joueur, membre de la SGB, doit être en possession de sa licence SB dûment payée. Le cas échéant cette dernière peut être commandée et payée avant le début des jeux.

d. Catégories

La catégorie officielle SB au 30 juin 2009 est déterminante. Si le joueur n'est pas classé à cette date, les résultats au 31 décembre 2009 sont pris en compte pour autant qu'il ait effectué au moins 20 parties.

Les joueurs ne satisfaisant à aucune des deux conditions précédentes seront classés dans la catégorie de la moyenne qu'ils réalisent sur leurs 8 premières parties quelle que soit la discipline jouée (pour les catégories, voir point 5).

Un joueur peut être classé dans une catégorie supérieure pour autant qu'il en ait fait la demande par écrit auprès de la SGB deux semaines avant le début des CG

e. Qualification pour les championnats suisses

Les CG servent de qualification pour les championnats nationaux :

- Championnat suisse individuels : le classement 'all-events' sur 24 parties (donc avant la finale) est déterminant ;
- Championnat suisse doublettes : le classement en doublette sur 8 parties est déterminant.

Chaque joueur doit confirmer par écrit, lors de l'inscription ou à défaut avant le début des jeux, son intention de participer à l'une ou l'autre des disciplines des championnats suisses.

En cas de non respect de cet engagement, les frais d'inscriptions facturés par la SB seront répercutés sur les joueurs fautifs, majorés de CHF 20.- d'amende par personne.

Les règlements des divers championnats suisses ainsi que le nombre de qualifiés sont établis par SB.

2. DEROULEMENT DES JEUX

a. Equipes

Pour être officiellement classée, une équipe doit être formée de joueurs appartenant au même club.

Les équipes dames sont formées de 4 joueuses et les équipes hommes de 5 joueurs.

Les équipes de club se présentant avec plus d'un absent seront considérées comme équipes mixtes.

Un seul remplaçant est autorisé par équipe.

Le remplacement est autorisé à la fin de chaque ligne.

Le remplaçant ne doit toutefois pas jouer plus de parties que le nombre prévu dans cette discipline ; ainsi un joueur ayant joué une série dans une équipe peut jouer sa deuxième série avec une autre équipe.

Des équipes dites mixtes sont formées avec tous les individuels ou les joueurs non sélectionnés au sein de leur club. Ces équipes sont composées d'au moins 3 joueurs.

Chaque équipe joue 8 parties en 2 séries de 4 parties avec tirage au sort des pistes avant chaque série. Le total des quilles donne le classement final de la discipline.

b. Doublettes

Les doublettes sont réparties en catégories définies par SB (voir point 5).

Les doublettes effectuent 8 parties consécutives avec un changement de pistes après 4 parties ; le déplacement est de 9 pistes à droite à moins que plusieurs doubles pistes ne soient inoccupées.

Le total des quilles donne le classement final de la discipline.

Les remplacements ne sont pas autorisés.

Les joueurs d'une formation peuvent appartenir à des clubs différents.

Les formations mixtes (homme / dame) sont tolérées mais ne sont pas classées.

c. Individuels

Les individuels se jouent en rythme doublette (deux joueurs par piste).

Les individuels sont répartis en catégories définies par SB (voir point 5).

Chaque joueur effectue 8 parties consécutives avec un changement de pistes après 4 parties ; le déplacement est de 13 pistes à droite à moins que plusieurs doubles pistes ne soient inoccupées.

d. Finales

Pour participer à la finale, chaque joueur doit avoir participé aux trois disciplines susmentionnées (équipe, doublette, individuel).

Le nombre de finalistes de chaque catégorie est fixé à 6 joueuses et/ou joueurs.

Les finalistes effectuent 5 parties supplémentaires selon le système Petersen. Un bonus de 20 quilles sera donné par match gagné et 10 quilles en cas d'égalité.

Le total des 29 parties donne le classement final.

Les qualifiés pour les championnats suisses individuels sont désignés par le classement avant la finale.

e. Double mixte

Chaque doublette doit être formée d'un homme et d'une dame.

Les doublettes sont réparties en 2 catégories (voir point 5).

Chaque formation effectue 6 parties consécutives avec un changement de pistes après 3 parties ; le déplacement est de 13 pistes à droite à moins que plusieurs doubles pistes ne soient inoccupées.

Le total des quilles donne le classement final de la discipline mais n'est pas pris en considération pour la finale individuelle.

3. RESULTATS

a. Classement

Pour le classement des CG, les joueurs ou formations à égalité sont départagés par la plus petite différence sur les parties jouées dans la discipline concernée. Toutefois, pour les qualifications dans les finales individuelles, la plus petite différence entre toutes les parties jouées sera déterminante.

b. Récompenses

Des médailles sont attribuées aux 3 premières places, dans toutes les disciplines et toutes les catégories.

En outre, chaque finaliste individuel reçoit un souvenir.

Un challenge est mis en jeu pour l'équipe championne genevoise chez les dames ; il en est de même pour les hommes.

Le challenge doit être gagné 3 fois pour être remporté définitivement.

4. DIVERS

a. Règlements SB

Le règlement SB concernant les tenues de jeu, l'alcool, le tabac et l'usage de talc est strictement appliqué.

En cas de non-respect de ces règles, le contrevenant peut être exclu de la compétition.

b. Règlements FIQ

Pour toutes les normes (boules, pistes, quilles, talc, etc..), le règlement FIQ est applicable.

Ce règlement fait également foi en cas de litige dans le déroulement du jeu (boule morte, quille tombée, erreur de pistes etc..).

c. Panne

Si le jeu est interrompu pour des raisons techniques pendant plus de 10 minutes, le joueur qui aurait déjà lancé sa première boule sans pouvoir terminer son frame peut demander à rejouer son frame en entier.

Si l'interruption de jeu est de plus de 20 minutes, les joueurs ont droit, à nouveau, à deux boules d'essai chacun.

Si la panne est plus importante et nécessite une interruption de plus de 20 minutes, les organisateurs peuvent décider de déplacer les joueurs sur d'autres pistes ou même à un autre horaire.

Les parties interrompues seront reprises au frame d'arrêt.

d. Arrivée tardive

Tout joueur non présent 15 minutes avant le début des jeux peut être remplacé sans aucune compensation.

Une équipe ou autre formation incomplète doit commencer les jeux en même temps et au même rythme que toutes les autres. Aucun rattrapage n'est autorisé.

Le joueur retardataire commence sa partie au frame où en sont ses partenaires ou adversaires lors de son arrivée.

e. Comportement antisportif

Tout joueur ayant un comportement antisportif envers les autres participants, les organisateurs ou les spectateurs, avant, pendant ou après les jeux, peut être exclu de la compétition. Il en est de même pour toute tentative de tricherie.

L'exclusion ne donne droit à aucun remboursement, elle est valable pour toute la compétition (jouée ou non). De plus, des sanctions ultérieures restent réservées.

f. Rythme de jeu

Le rythme de jeu imposé par les formations en présence doit être respecté même si une formation est incomplète ou si elle n'a pas d'adversaire.

g. Réclamations

Toute réclamation concernant les scores doit se faire dans les plus brefs délais après l'affichage des résultats.

h. Litige

En cas de litige, le cas est réglé par la SGB après avoir entendu les deux parties.

5. CATEGORIES

Hommes	A	190 et plus
	B	178 à 189,99
	C	moins de 178
Dames	A	175 et plus
	B	moins de 175

En équipe, il n'y a pas de catégorie.

En doublette, c'est le joueur appartenant à la catégorie la plus élevée qui détermine la catégorie de sa formation.

Pour le **double mixte**, c'est l'addition des deux moyennes qui détermine la catégorie de la formation :

345 et plus catégorie A
moins de 345 catégorie B

6. FINANCES D'INSCRIPTION

La finance d'inscription **par joueur** est de :

CHF 30.-	par tour (deux) pour les équipes
CHF 60.-	pour les doublettes
CHF 60.-	pour les individuels
CHF 30.-	pour les doubles mixtes

Les juniors (moins de 23 ans au début de la saison, le 1^{er} juillet) bénéficient d'une réduction de CHF 10.- par discipline, excepté pour le double mixte.

Les joueurs âgés de 65 ans et plus (au début de la saison, le 1^{er} juillet) bénéficient d'une réduction de CHF 10.- par discipline, excepté pour le double mixte.

En cas d'abandon ou d'exclusion, aucun remboursement n'est accordé.

Tout point non prévu dans ce règlement est tranché par le Comité SGB.